



## Jalon 61

### On observe une **réduction significative** de l'impact environnemental des activités à **forte empreinte écologique**

#### Pourquoi ce jalon?

Ce jalon est évidemment une étape incontournable pour atteindre un élément clé de la vision souhaitée, à savoir que l'exploitation des ressources du territoire et la gestion des extrants générés par les activités économiques respectent la capacité de support des écosystèmes et les limites planétaires. À l'instar du protocole de Kyoto, qui a ciblé en priorité les grands émetteurs finaux de gaz à effet de serre (GES), ce jalon propose de centrer notre réduction d'impacts environnementaux sur les activités à plus forte empreinte écologique. Au-delà des émissions de GES, ces impacts environnementaux peuvent prendre différentes formes, notamment :

- La consommation de ressources naturelles à un rythme qui dépasse la capacité de renouvellement des écosystèmes (ressources renouvelables, ex. pêche intensive), ou qui fait en sorte qu'elles ne seront plus disponibles à un coût d'exploitation acceptable pour les générations à venir (ressources non renouvelables, ex. mines).
- L'émission de polluants à un taux qui a un impact sur la santé humaine et celle des écosystèmes (ex. dépassant la capacité de dilution dans l'eau, qui varie d'un milieu hydrique à l'autre).
- La destruction ou la fragilisation d'écosystèmes (ex. déforestation, urbanisation et artificialisation des sols, construction dans des milieux humides, etc.), un des principaux facteurs de l'érosion de la biodiversité.

Bien que la majorité des industries québécoises ont entrepris des initiatives de réduction de leur empreinte, leurs activités génèrent encore des impacts environnementaux très importants :

- Le Québec est la province la moins émettrice de GES du Canada, grâce à son hydroélectricité. Les émissions de GES par habitant ont diminué de 8,7 % entre 1990 et 2017<sup>1</sup> grâce à la diminution des émissions du secteur de l'industrie, du chauffage résidentiel, commercial et institutionnel et du secteur des déchets. Mais cette réduction reste largement insuffisante : en 2020, le Québec a raté sa cible de réduction de 20 % des émissions de GES par rapport aux émissions de 1990.
- À l'échelle mondiale, si la tendance se maintient, l'utilisation des ressources matérielles doublera entre 2015 et 2050, et il est prévu qu'en 2030, trois fois plus de fer et de cuivre et trente fois plus de lithium soient consommés<sup>2,3</sup>. La pression sur les ressources ira donc à la hausse, tout comme la production de matières résiduelles. À l'échelle mondiale, seulement 8,6 % des ressources extraites sont remises en circulation une fois utilisées, une tendance qui va en s'aggravant<sup>4</sup>. Au Québec, cet indice de circularité est encore plus faible, soit de 3,5 %. L'économie québécoise consomme annuellement l'équivalent de 32 tonnes de matières par personne, ce qui est nettement supérieur à la moyenne mondiale. L'habitation, les produits manufacturés et l'agriculture sont les trois plus grands secteurs de consommation de ressources<sup>5</sup>.
- Les secteurs de production tels que l'industrie manufacturière et minière, les usines de pâte à papier, la gestion des déchets, l'agriculture intensive et l'élevage (porcin, production laitière) sont d'importants générateurs de pollution systémique, et généraient en 2018 presque 45 % des émissions de GES de la province. Dans le cas de l'agriculture, les émissions de GES ont même légèrement augmenté entre 1990 et 2018<sup>1</sup>.
- L'usage de pesticides en agriculture et le réchauffement climatique sont de grands facteurs de la chute de la biodiversité au Québec.

## Niveau d'avancement

Mauvaise direction	On est au point mort	<b>On se prépare</b>	On est en route	On est bien avancés	Jalon atteint
--------------------	----------------------	----------------------	-----------------	---------------------	---------------

## Qui doit être mobilisé?



**Entreprises et organisations publiques**, en particulier des secteurs ayant des activités à forte empreinte environnementale (ex. minier, agricole, industriel)



**Société civile**



**Secteurs de la construction, des transports et de l'environnement**



**Gouvernements provincial et fédéral**



**Secteur financier**



**Gouvernements locaux et supralocaux**

## Comment pourrait-on s'y rendre?

- Les entreprises seront évidemment les premières concernées par ce jalon. C'est à elles qu'incombe la responsabilité de réduire leurs propres impacts environnementaux. Certains secteurs ont d'ailleurs été ciblés plus directement dans d'autres jalons préalables, notamment le secteur forestier, agricole et celui du bâtiment (jalons 48 et 49). D'autres sont plus transversaux, comme l'étape 56 sur le changement de modèles d'affaires vers la sobriété.
- Mais considérant les tendances actuelles, cela demeure tout un défi de franchir ce cap en seulement 15 ans. Le chemin de transition propose donc plusieurs autres jalons préalables qui pourraient créer un environnement propice à ce changement de pratiques des entreprises, notamment :
  - L'encadrement par les gouvernements, par exemple par de la réglementation (jalon 35), une gestion supralocale des différents usages du territoire (jalon 34) et une stratégie énergétique intégrée qui vise à éliminer le recours aux énergies fossiles (jalon 20).
  - Une réorientation massive du financement (jalon 41) et la mise en place d'instruments incitatifs et coercitifs stimulant la mise en place de chaînes de valeurs plus sobres et circulaires (jalon 39).
  - La transformation de la demande vers la sobriété, notamment via le jalon 46. Bien qu'on ne vise l'atteinte du jalon 68 (la consommation et l'approvisionnement en produits et services locaux et sobres sont devenus la norme) que quelques années plus tard dans la trajectoire proposée, on peut imaginer qu'on sera déjà bien avancé sur ce plan, car il s'agit d'un processus de société qui rejoindra graduellement de plus en plus d'acheteurs et d'acheteuses.
  - Le poids des travailleurs, par l'entremise des jalons 28 et 40, pourrait aussi peser lourd dans la balance en contexte de pénurie de main-d'œuvre. On pourrait imaginer que d'ici 15 ans, nombre de personnes ne souhaitent plus travailler pour des secteurs ou entreprises reconnus pour leurs impacts environnementaux.
  - L'information par les médias ou la société civile est donc critique pour que les personnes et organisations puissent encourager les entreprises qui transforment leurs pratiques en ce sens, et cessent leur appui aux autres.
  - L'accompagnement des PME et OBNL (jalon 21), qui représentent plus de 99 % du tissu économique québécois.

## Qu'est-ce qui peut faciliter ce changement ?

---

- Le Québec ne sera pas la seule province à se fixer cet objectif. L'effort concerté de multiples pays, dont certains avec une culture réglementaire plus poussée comme en Europe, pourrait faciliter l'atteinte de ce jalon.
- Il en va de même pour des campagnes d'ONG mondiales comme Greenpeace qui, en s'attaquant par exemple à des marques connues (ex. huile de palme dans le Nutella), a frappé l'imaginaire à travers le globe et a contraint Nestlé à transformer rapidement l'ensemble de sa chaîne de production.

## Qu'est-ce qui peut freiner sa mise en œuvre ?

---

- Même s'il incombe en premier lieu aux entreprises de changer leurs pratiques, il ressort de cette fiche que l'ensemble de la société peut contribuer à ce qu'elles aient davantage à réduire massivement et rapidement leurs impacts environnementaux. La temporalité est critique, et difficile à obtenir dans une société qui fonctionne actuellement en silo. On pourrait par exemple imaginer des entreprises qui mettent en marché une offre innovante sur le plan environnemental, mais que les consommateurs et consommatrices ne soient pas au rendez-vous, ou encore qu'une réglementation renforcée incite certaines entreprises à délocaliser leurs activités, ou réduise la compétitivité des organisations québécoises dans un marché mondialisé. Si on n'est pas en mesure d'opérer ces changements de façon concertée, il sera difficile de mettre en place, collectivement, une dynamique sociétale qui stimule un changement de cap de la part des entreprises.

## Ressources

---

1. Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (2019). Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2017 et leur évolution depuis 1990
2. Panel des ressources, Programme des Nations Unies pour l'Environnement (2017) Évaluation de l'utilisation mondiale des ressources
3. Institut EDDEC, CIRAIQ (2018) Métaux et économie circulaire au Québec Rapport de l'étape 4 : conclusions et recommandations
4. De Wit M, Hoogzaad J, Von Daniels C. (2020) The circularity gap report
5. Recyc-Québec et Circle Economy (2021) Rapport sur l'indice de circularité de l'économie – Québec